

très-lourds pendant la durée du mouve- ment de hausse, n'ont, par suite, opo- sé aucune résistance à la baisse, quand la réaction s'est produite sur l'ensem- ble des valeurs.

Les Obligations Égyptiennes elles- mêmes n'ont pas échappé au courant, malgré les raisons qui militent en fa- veur du maintien des prix acquis depuis quelque temps.

La Banque Nationale, 10, Place Ven- dôme à Paris, a eu à satisfaire à de nombreuses demandes d'Obligations communales 4 0/0 1875 du Crédit Fon- cier de France; elle continuera à les délivrer à 487,50, coupon de juillet dé- taché.

Il ne pouvait se produire aucune baisse sur ces titres au lendemain du tirage; leur prix étant inférieur à celui de leurs similaires du Crédit Foncier et de la ville de Paris et les avantages qu'elles présentent au point de vue des chances du tirage étant plus considéra- bles.

Les actions du Crédit Foncier ont ad- mirablement résisté aux réalisations de bénéfices, les acheteurs qui ont cru pouvoir les reprendre avec une diffé- rence de prix provoquée à la faveur de la réaction subie par l'ensemble de la cote ont fait fausse route; ils seront pour la plupart obligés de les payer plus cher quand ils voudront y rentrer.

Les diverses institutions de Crédit ont subi un mouvement de recul plus ou moins prononcé.

On a beaucoup remarqué la fermeté des actions du Crédit Mobilier Français; il est vrai qu'elles sont cotées beaucoup au-dessous de leur valeur réelle.

La décision de l'assemblée réduisant le capital social à 32 millions va recou- vrer l'exécution par l'échange des actions actuelles contre des actions nouvelles; ces titres dépasseront évidemment le pair à leur apparition à la cote pour s'élever ensuite au prix que leur assigne la va- leur de l'actif.

Elles sont assurées de toucher un di- vidende de 5 0/0 au moins par les re- venus que possède actuellement la so- ciété.

La Banque Ottomane qui avait touché 450 à fléchi en même temps que les va- leurs Turques.

Le Crédit Mobilier Espagnol s'est maintenu au-dessus de 822.

La Banque de Paris cotée maintenant sur le cours nominal de 500, a varié de 685 à 690; le Crédit Lyonnais est offert chaque fois qu'il essaie de franchir le cours de 660; on maintient la Société Générale au-dessous du pair, la Société financière vers 500.

La spéculation s'occupe peu des ac- tions des valeurs industrielles; il y a en ce moment quelques affaires sur les actions du Canal de Suez de 770 à 780; les prix cotés au lendemain de l'assem- blée ont motivé des offres assez nom- breuses et il a fallu céder un peu de ter- rain.

Le Gaz Parisien n'a plus son ancienne élasticité; il ne peut parvenir à franchir le cours de 12.70.

Les Omnibus et les Voitures conser- vent les cours élevés auxquels la spé- culation les a poussés; mais l'élevation croissante de leurs recettes est impuis- sante à leur procurer un nouveau pro- grès.

Les Compagnies de Tramways n'ont guère que des cours nominaux; le trafic est satisfaisant même pour celles qui, comme la Compagnie Générale Fran- çaise, ayant leur exploitation au dehors de la Capitale, ne bénéficient pas de surcroît exceptionnel de transport en- gendré à Paris par l'Exposition Univer- selle.

Les recettes des chemins de fer Fran- çais pendant la dernière semaine ont dépassé de 350,000 fr. environ celles de la période correspondante de 1877.

Les cours des actions et des obliga- tions des grandes compagnies n'ont subi que des fluctuations insignifiantes; les obligations de Bourges à Gien, récem- ment admises à la cote officielle, sont demandées à 245.

Les Chemins Étrangers sont lourds; le Madrid à Saragosse est tombé au- dessous de 390 après le détachement de son coupon de 14 fr. On a reculé jus- qu'à 355 sur les Autrichiens et jusqu'à 165 sur les Lombards.

BULLETIN MILITAIRE

L'avenir militaire donne les rensei- gnements suivants, relativement au re- censement des chevaux et voitures sus- ceptibles d'être requis pour le service de l'armée :

1° Le possesseur d'une voiture à un cheval, si ce cheval a été réformé, n'est pas tenu de présenter sa voiture;

2° Un propriétaire qui a une voiture à deux chevaux, dont l'un a été ajourné et l'autre réformé, n'est pas tenu de présenter cette voiture;

3° Il en est de même encore pour le propriétaire dont les chevaux n'ont pas encore atteint l'âge fixé par la loi, quel- que soit le nombre des chevaux et d's voitures.

En résumé, le propriétaire n'est as- treint qu'à la présentation des voi- tures qu'il peut atteler avec des che- vaux en situation d'être classés.

Enfin, pour répondre à une dernière question, on n'est pas tenu de présen- ter les voitures qui ne peuvent s'at- teler qu'à trois ou quatre chevaux.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Monsieur le Président du tribunal de Commerce de Roubaix à l'honneur d'informer MM. les industriels et com-

merçants établis dans le ressort du tri- bunal qu'ils peuvent prendre commu- nication, au greffe, des dispositions nou- velles intervenues pour le dépôt des marques de fabrique française dans la République de l'Uruguay.

Le Président de la Chambre de Com- merce de Tourcoing, à l'honneur de porter le document suivant à la connais- sance des intéressés; c'est à propos des délégations ouvrières à l'Exposition Universelle.

Monsieur le Président, « Dans sa dernière session, le Conseil général du Nord, a voté en principe, une somme de 10.000 francs, qui sera répartie par égales portions, entre les sept arrondissements, pour être mise par moitié, à la disposition des ouvriers de l'Agriculture et des ouvriers de l'Industrie, qui seront désignés par le Préfet d'accord avec la commission départe- mentale, après avis recueillis auprès des différentes administrations et corpora- tions s'occupant des choses de l'agricul- ture et de l'industrie, (comices agricoles sociétés et chambre d'agriculture, cham- bres consultatives des arts et manufac- tures.)

Ces ouvriers devront faire, pour être soumis au Conseil général, un rap- port sur le résultat de leurs observa- tions.

Il est nécessaire que les choix por- tent sur des ouvriers travailleurs et in- telligents se recommandant par leur bonne conduite, pouvant comprendre et apprécier le but et l'utilité de la mis- sion qui leur sera confiée et en rendre compte par un rapport.

Je vous serai obligé de vouloir bien provoquer et me faire parvenir le plus tôt possible les propositions de la Cham- bre de Commerce de Tourcoing.

Il me paraît aussi indispensable que les principales industries du pays soient représentées dans cette mission.

Aggréé, monsieur le Président, l'as- surance de ma considération très-dis- tinguée. Pour le Préfet du Nord, Le Secrétaire général délégué, E. DANICAN PHILIDOR.

Les ouvriers, remplissant les condi- tions sus-indiquées, qui désirent avoir la délégation du centre industriel de Tourcoing, sont priés de faire con- naître leur candidature à M. le Président de la Chambre de Commerce, d'ici au 15 juillet prochain.

Par décret du 22 juin sont nommés dans le ressort de la cour d'appel de Douai :

Suppléants du juge de paix du can- ton de Desvres (Pas-de-Calais), MM. Delplace Constantin, adjoint au maire, et Bacquet Paul, notaire, en remplacement de MM. Leroy et Hache, démissionnaires.

Dans le concours d'ornement qui vient d'avoir lieu entre tous les élèves de l'école des Beaux-Arts, une médaille d'argent a été accordée à M. Pierre Ketels, pensionnaire de la ville de Lille.

M. Divry, pensionnaire du départe- ment, a obtenu une mention hono- rable.

Hier matin, à sept heures, M. le général Clinchant, commandant le 1er corps d'armée, a passé, sur le Champ- de-Mars, la revue des troupes de la garnison, armée active et armée terri- toriale.

La belle tenue des troupes et la pré- cision de leurs mouvements ont été très-admirés par tous les personnes qui, malgré l'heure matinale, assistaient à la revue.

Le domestique Jean-Baptiste Le- blanc apprendra à ses dépens qu'il est détendu d'intercepter la marche des processions. Hier, rue du Collège, il n'a tenu aucun compte des observa- tions qui lui étaient faites et a lancé son attelage à travers un groupe. Procès verbal a été à sa charge.

Les habitants de la rue Saint Elisa- beth n'ont pu dormir, la nuit dernière, par suite du scandale qui a causé dans cette rue, le citoyen Jean-Baptiste A... Baptiste avait bu plus que de raison, et en rentrant au domicile conjugal, avait commencé par jeter sa moitié à la porte. De plus, joignant l'insulte à l'usage immodéré qu'il venait de faire de sa force, l'ivrogne s'était mis à la fenê- tre du premier étage et prodiguait à sa femme les épithètes les plus maison- nantes qu'il entremêlait de chants plus ou moins en rapport avec la circon- stance. L'intervention de la police a été nécessaire pour ramener Baptiste à la raison.

Un cabaretier de la rue Saint-Antoine s'est livré sur un de ses clients à des voies de fait assez graves. Lorsque ce client, Noël Delgrange, a porté plainte à l'agent de service dans la rue de la Fosse-aux-Obènes, il avait le visage ensanglanté. Le cabaretier a commis là un acte de brutalité qui pourrait bien le conduire à la barre du tribunal cor- rectionnel.

Hier soir, à huit heures et demie, Emile B... et Louis H... se sont battus,

rue des Tulleries. Ils ont été l'ob- jet d'un procès-verbal.

Dans sa dernière audience, le tribu- nal de simple police a statué sur les contraventions suivantes :

Défaut de balayage 6
Outrage à la morale publique 5
Circulation dans des terrains ensemen- cés 3
Transports de vidanges après l'heure réglementaire 2
Abandon de voitures 4
Violences légères 2
Ivresse manifeste 1

Quand donc les « maîtres logeurs » comprendront-ils qu'il est de leur in- térêt de se conformer aux règlements relatifs à l'inscription sur un registre des pensionnaires qu'ils hébergent et logent. Il ne se passe guère d'audience que la justice ne soit appelée à sévir contre des contrevenants de cette sorte. Il a été condamné à 8 francs d'amende.

Quatre habitants de Roubaix, ont laissé circuler sur la voie publique des chiens qui n'étaient pourvus, ni de col- lier ni de muselière. Ils sont condamnés à 6 et 8 fr. d'amende.

2 fr. à M. Samuel D... entrepreneur à Croix, pour défaut d'éclairage d'une tranchée.

Alfred G... marchand de charbon à Wattrelos, a négligé de se munir de bas- cule pour la vente du combustible qu'il débite à ses clients, — 3 fr. d'amende.

La procession de la Fête-Dieu, dans la paroisse St-Christophe, s'est faite hier, par un temps splendide. Comme les années précédentes, il y avait trois pro- cès : celui de la Grand-Place, fort beau qui dominait la foule rassemblée en nombre en cet endroit, offrait le plus grandiose aspect, au moment de la bé- nédiction. Les maisons étaient pavoiisées, et les rues jonchées de verdure.

La soirée récréative donnée, hier au Cercle de la Sainte-Famille, a été fort intéressante. Il y avait beau- coup de monde.

La salle était fort bien appropriée à la circonstance. A six heures et quart, la soirée commençait par un chœur. *Souviens-toi de ton Pays*, dont les différentes parties ont été convenable- ment rendues; cependant nos hôte- sions pas à conseiller à ces messieurs du chœur, de redoubler d'études, afin d'acquiescer cette souplesse dans les nuances dont il sont capables, avec les excellents éléments qu'ils possèdent.

Les acteurs du drame, *L'Expédition*, ont tous fait preuve de goût et d'intelligence. Citons particulièrement, M. François Versavel qui a interprété son rôle avec un grand tact. M. Henri Theron qui a aussi fort bien rendu, la sombre figure de Flavy, M. Auguste Georges, dans *Rin-Idi*, et M. Joseph Deburghraeve, dans *Gérard*.

Entre la première et la seconde par- tie, le Directeur de l'Œuvre, M. l'abbé Lesage, a prononcé quelques paroles. Il a parlé des progrès de l'Association et remercié ses bienfaiteurs. Il a donné le chiffre du mouvement de la caisse d'épargne qu'il a déclaré s'élever à 30,354 francs. C'est un beau résultat, et plus à Dieu qu'il s'accroisse encore; ces sortes d'œuvres sont une sauve- garde pour les classes laborieuses elles les avertissent de cabaret malsain et les sollicitent à l'économie. On doit aussi rendre grâce aux prêtres studieux qui se dévouent à l'administration de ces sociétés, qui ne laissent pas d'être pé- nible.

Une quête a été faite au profit de l'œuvre. Pendant cette quête, deux chanteurs se sont fait entendre avec succès, M. Louis Dejaegher et M. Emile Baisez; les deux chansonnettes de ce dernier dont la voix est très sympathi- que et surtout très-bien nuancée ont, été fort applaudies.

La comédie *L'Honneur est satisfait* de la seconde partie, mérite une palme; elle a été rendue à merveille. Le ju- rypic a été heureux d'y retrouver MM. Versavel, Theron et Deburghraeve; chacun dans son rôle a été parfait. M. Charles Meiraghe et Léopold Hancq étaient très-comiquement grimes.

En somme, soirée charmante bien organisée et fort attrayante; elle s'est terminée à 9 heures et demie.

Épithètes Roubaissiennes

24 juin 1679. — Les Magistrats de Roubaix députent le lieutenant et un échevin pour porter le présent de cent pistoles qu'ils avaient arrêté de faire à S. E. Madame la Princesse d'Épinoy, « tant en considération d'un franc marché qu'elle avait obtenu pour la communauté, qu'en reconnaissance du soin qu'elle avait eu pour la dite communauté pendant les guerres; » les dites cent pistoles fournies en espèces d'or, faisant en monnaie pa- risis 1730 livres. Les petits pré- sents aux demoiselles d'honneur, à madame nourrice, au concierge de l'hôtel de Roubaix, etc., font élever cette somme à plus de 2,000 livres.

TH. LEURIDAN.

Éphémérides Tourquennoises

25 juin 1583. — La châtelaine douairière de Tourcoing, Yolande de

Mortagne, celle dont les armes mêlées à celles de son mari Gossuin du Que- noy, constituèrent, en 1372, les armoi- res que notre ville possède encore au- jourd'hui, fait hommage au comte de Flandre, Louis de Maële, pour le fief de Tourcoing et autres.

Ce fait importe assez à l'histoire de Tourcoing, car l'acte en ayant été con- servé, il sert de jalon aux recherches.

24 juin 1768. — Mort de Marie Leczinska, reine de France. Un service funèbre fut célébré le lendemain, à Tourcoing, dans l'église Saint-Christo- phe, dont le chœur était tendu de noir du haut en bas. A Roubaix et à Lille, des messes funéraires furent aussi dites en cet occasion. — G. B.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARA- TIONS DE MARIAGES du 22 juin. — Léopold Picavet, rue de Lille, cour Delrué 44. — Justine Pouilly, sentier du Ballon, 1. — Achille Decaluwe, boulevard de Strasbourg. — Eugène Vermeulen, rue de Tourcoing, cour Filpo, 45. — Arthur Dhoot, rue de Lannoy. — Marguerite Vanegem, rue du Fort, 74. — Maria Debouvier, rue de Leers, 88. — Léon Delescluse, rue du Bassin, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 juin. — Hippolyte, fils, dévot, rue Ste-Thé- rése, 14. — Remi, fils, 37 ans, ménager, rue du Fort, 35. — Elise Lesaffre, 21 jours, rue du Flot, cour Deschamps, 2. — Clémence Graye, 11 ans, rue de France. — Anna Lan- duyt, 48 ans, ménagère, rue des Vélodécis, cour Desbrosses, 4. — Louis, 10 ans, aux 3 Pons, maison Depra. — Auré Leintre, 5 mois, au Pile, cour Vandaele. — Edouard Duhem, 58 ans, tisserand, rue de l'Époule, cours Lepra. — Oscar Desbiers, 5 mois, rue Turgot, cour Dufour, 150. — Jean-Baptiste Maréchal, 4 mois, rue Ste-Elisabeth. — Camil Jacques, 31 ans, garçon boucher, rue de Tourcoing 82.

MARIAGES du 22 — Robert Smeets, 35 ans, négociant, et Rosalie Weerts, 25 ans, sans profession. — Polydore Vandamme, 22 ans, tisserand, et Emérence Deldale, 24 ans, bo- bieuuse.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARA- TIONS DE MARIAGES du 22 juin. — Gustave Gornelle, à la Malceuse. — Aline Flanckert, chemin des Mottes. — Victor Gagnon, rue Nationale. — Du 23. — Amanine Vandevanne, au pont de Neuville. — Georges Donnai, au Grand-Plaisir. — Germaine Masdrick, au Grand-Plaisir. — Germaine Farvaque, à la Mar- chandise, rue Nationale.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 juin. — Alphonse Tuulemonde, 4 mois, rue du Midi. — Marie Millescamps, 71 ans 4 mois, célibataire, au Blanc-Sau. — Marie Olivier, 1 an 6 mois, à la Croix-Rouge. — Henri Carlier, 2 an 7 mois, au Blanc-Sau. — Anastasie Vanhecke, 41 ans, célibataire, rue de Gand.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 25 juin 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri Joseph GADENNE, époux de Dame Adèle WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zélie TERKS, décédé à Roubaix, le 25 mars 1870, à l'âge de 19 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 26 juin 1878, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Jean MASSON, décédé à Roubaix, le 22 juin 1877, dans sa 79^{ème} année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille HENNION qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Made- moiselle Gabrielle HENNION, décédée à Roubaix, le 24 juin 1878, à l'âge de 4 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et Salut d'Ange mo- mentels qui auront lieu le mardi 25 juin, à 5 heures en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à l'église.

Les amis et connaissances de la famille VERHAEGHE-VANTIGHEM qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste-Charles VANTIGHEM, décédé à Roubaix, le 24 juin 1878, à l'âge de 33 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et Salut d'Ange mo- mentels qui auront lieu le mardi 25 juin, à 5 heures 1/2, — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille.

Des Obits solennels seront célébrés dans l'église St-Martin à Roubaix, pour le repos de l'âme de M. Victor DUHAMEL, le mardi 25 juin, à 7 heures, de la Confrérie du Saint-Rosaire et 7 heures 1/2 de la Confrérie des Trépassés; le mercredi 26, à 7 heures, de la Confrérie du Sacré-Cœur; le jeudi 27, à 7 heures, de la Confrérie du Saint-Sacrement et 7 heures 1/2, de la Confrérie de la Sainte-Trinité. — En l'église Notre-Dame, le ven- dredi 28, à 7 heures, de la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs. — En l'église Ste-Elisabeth, le samedi 29, 7 heures, de la Confrérie de Notre-Dame-des-Victoires. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CHANGEMENT DE DOMICILE
FORGE, DENTISTE
Actuellement
RUE NATIONALE, 196, LILLE
près l'église du Sacré-Cœur
Tramway, lettre A.

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES
Cette liste se trouve dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Fabrique et réparation de robinets. Spécia- lité pour manomètre et réparation. F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

PRIX DU PAIN
POUR SERVIR DE RÉGÈLE AUX BOULANGERS
Pain de ménage.
Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou macaou. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 35.00

Pain de deuxième qualité.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 38.00

Pain blanc.
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 41.00

Pain de fleur dit pain français
Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 5.375
Les deux pains, à 10.75
Les quatre pains, à 21.50
Les huit pains, à 43.00
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 24 juin 1878.

Le Maire de Roubaix, C. DAUDET.

Dans la nuit du 20 au 21 juin, un vol de bijoux d'une valeur de 900 francs, a été commis à Cassel au préjudice de la dame veuve Gavois, cabaretière.

La veille au soir, raconte l'invicé, un individu se disant voyageur en bijouterie pour une maison de Lille, avait demandé à loger chez Mme Gavois; le lendemain, vers onze heures du matin, cette dame se voyant pas descendre, est allée voir à la chambre où il avait couché, mais notre homme avait pris la clé des champs emportant avec lui tous les objets de bijouterie qu'il avait trouvés dans la garde-robe de la chambre à coucher de la cabaretière, dans laquelle il s'était introduit pendant que celle-ci vaquait aux soins de son ménage.

Ce hardi voleur, d'une mise élégante, se présente, paraît-il, dans les maisons pour offrir en vente de sa collection de bijouterie.

On est à sa recherche.

Avant-hier soir, le parquet du South-Eastern Railway, entré à Boulogne venant de Folkestone, avait à son bord une mission chinoise composée d'une dizaine de personnes.

L'ambassadeur du Céleste-Empire et sa suite sont partis pour Paris par le train de maée.

Par arrêté en date du 2 juin, le sieur Vlasseman, ancien boulanger à Calais, condamné pour falsification de pain par l'addition de sulfate de cuivre, a été expulsé du territoire français et conduit à la frontière belge.

Il est rare que des femmes songent à s'évader de la prison. Cependant, trois viennent de se distinguer, à Avesnes, pas une tentative des plus hardies. Dans la nuit du 19 au 20, Elvire Barelle, âgée de 19 ans, prévenue d'infanticide; J. Gaudron, âgée de 19 ans, et M. Vaneuk, âgée de 25 ans, toutes deux condamnées pour vol, sont parvenues à percer le mur de leur dortoir à l'aide de ciseaux de couturière. De là, elles sont arrivées dans la cour du quartier des femmes, séparé par un mur du chemin de ronde qui a été attaqué à coup de ciseaux.

Elles sont montées sur la toiture en se faisant la courte échelle. Elles ont essayé de descendre en s'accrochant à la gouttière, mais reconnaissant qu'elles avaient entrepris une tâche au-dessus de leurs forces, elles ont descendu par le même chemin et ont regagné leur lit. Ce n'est que le lendemain matin que la tentative a été constatée.

Une famille de zingaris est arrivée à Douai, vendredi soir, par la porte de Béthune et s'est dirigée sur la place Barlet.

Il est probable que c'est la même tribu dont nous avons dernièrement signalé la présence sur la frontière belge.

AVIS AUX SOCIÉTÉS
Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Faits Divers

Le *Petit Marseillais* publie les renseignements suivants sur les causes qui auraient déterminé l'arrestation de M. L..., ancien commissaire de police, qui a eu lieu lundi dernier, à Paris :

Dans le courant du mois d'octobre dernier, M^{lle} Hortense Robert, fille d'un riche général de cavalerie, âgée de soixante-huit ans et fort riche, dit on, décéda à sa campagne de Bonneveine, où elle vivait seule. Ce furent des voisins qui, alarmés de l'absence de M^{lle} Robert, aperçurent son cadavre en regardant à travers la fenêtre d'une cuisine. M. L..., qui était à cette époque commissaire de police à Mazarines, fut immédiatement prévenu. Il se rendit sur les lieux pour les constatations d'usage, accompagné du garde-champêtre de Sainte-Anne et d'un gendarme de la paix. On reconnut que la mort était naturelle et, dès lors, l'action de la justice se trouva déga- gée.

Mais c'est ici où l'affaire commence à être enveloppée d'un mystère qu'il ne nous appartient pas de pénétrer, dit le *Petit Marseillais*. On prétend que M. L..., commissaire de police, serait entré dans la maison mortuaire avec le garde-champêtre, laissant le gendarme de la paix en faction à la porte, et qu'il s'y serait livré à des recherches dans tous les meubles, recherches, au dire du commissaire et du garde-champêtre, restées sans résultat. D'après eux, on n'aurait trouvé ni papiers, ni argent, ni bijoux.

Le cadavre de M^{lle} Robert fut laissé, la nuit suivante, sous la garde d'agents qui, paraît-il, trouvèrent dans un tiroir 100 francs et plusieurs boîtes à bijoux, mais entièrement vides.

Après les obsèques, le juge de paix apposa les scellés et ils ne furent levés qu'à l'arrivée des héritiers de M^{lle} Robert, de son notaire et de son avocat. Ceux-ci furent très surpris de ne trouver aucune valeur dans la maison. Le fait parut d'autant plus étrange que, quelques jours avant sa mort, la défunte avait chargé son notaire d'opérer sur son compte un placement d'une quin- zaine de mille francs. On supposait même qu'elle avait chez elle plus de 30,000 francs. Qu'étaient-ils devenus ? Ou avaient-ils été volés, les bijoux et le numéraire ?

M. L..., serait arrivé à Mazarines

dans des conditions assez difficiles, ou, pour être plus exact, il se serait trouvé à son nouveau poste, dans de petits embarras financiers. Une enquête sé- rieuse faite à cette époque par M. Dietz, commissaire central, amena même la révocation de ce fonctionnaire, alors à Nîmes. Plus tard, d'autres faits se rattachant à la disparition des bijoux et des valeurs appartenant à M^{lle} Robert furent relevés contre lui sans qu'aucune preuve ait pu encore être établie. Il était notamment question d'un brillant d'une grande valeur vendu 8,000 francs. C'est au milieu de toutes ces circons- tances que le parquet de Marseille n'a pas hésité à se mêler de l'affaire. Un mandat d'amener a été lancé contre M. L..., qui a été arrêté lundi dernier à Paris.

Il doit être mis à la disposition de M. le procureur de la République de Marseille.

Peu de personnes savent comment le roi Georges de Hanovre, qui vient de mourir, était devenu aveugle. C'est à l'âge de quinze ans que le chef de la maison des Guefles perdit la vue. Il jouait dans le parc de Windsor avec un sac de billes qu'il faisait tourner à l'aide d'une ficelle, en lui imprimant une grande vitesse. Tout à coup une des billes sortit du sac et vint crever l'œil du jeune prince.

Les plus célèbres oculistes de l'Al- lemagne et de l'étranger furent consultés; mais tous les efforts de la science demeurèrent inutiles, et le prince perdit d'abord l'usage d'un œil; puis quel- ques mois plus tard, il devint complé- tement aveugle.

Hier soir, le maréchal-président de la République a réuni à sa table, à l'Élysée, les officiers, colonels et chefs de corps qui ont pris part à la revue de jeudi dernier, ainsi qu'un grand nombre d'officiers étrangers. En tout, 140 convives. Les jardins de l'Élysée étaient illuminés à la lumière électrique et par des feux de Bengale.

Le tournoi international des joueurs d'échecs a commencé, avant-hier, au palais de l'Industrie. Le droit d'entrée était fixé à 100 francs.

Se sont fait inscrire : MM. Andersee, autrichien; Bird, anglais; Blackbourn, anglais; Clerc, français; Gifford, anglais, Hendlich, autrichien; Mackenzie, américain; Mason, américain; Rosenthal, polonais; Pritschel, allemand; Vokertot, anglais; Winaver, polonais.

On sait que l'Etat a bien voulu don- ner deux objets d'art d'une valeur de 6,800 fr.; en outre, le comité a recueilli, par voie de souscription individuelle, une somme de 4,000 fr. environ, ce qui a permis d'instituer quatre prix pour le grand tournoi et différents autres prix pour un concours de problèmes et pour un concours de fin de partie.

Un jeune militaire, en garnison à Coulommiers, le sieur Louis-Auguste D..., arrivait avant-hier à Paris pour passer la revue et se rendait rue du Faubourg Saint-Martin, au coin de la rue Lafayette, chez les époux G...

La mère de ce jeune homme, qui habite au Marais, ne le voyait plus depuis qu'il avait subi une condamnation pour vol.

Trouvant la femme G... avec son mari, il prétexta une course et promit de revenir le lendemain.

Hier matin, Mme G... était assise à son métier de frangeuse de châles, lorsque le jeune fantassin entra et lui dit :

— Je ne voulais pas m'en retourner à Coulommiers sans vous dire un petit bonjour.

Tout en parlant, il défit son ceintu- ron, sortit son sabre et essaya en riant le ceinturon à l'enfant.

La mère, qui tournait le dos à cette scène, jeta tout à coup un cri perçant en essayant de se soulever sur sa chaise.

Elle venait de recevoir dans le dos un coup de sabre.

L'assassin avait saisi un édreton et un matelas qu'il jeta sur elle pour étouffer ses cris, tout en continuant à la larder de coups de sabre.

La malheureuse femme s'évanouit; l'assassin se précipita sur les tiroirs de la commode, les ouvrit et y prit 70 francs, puis rajusta à la hâte son ceinturon et dégringola les trois étages, traversa la cour en courant et dit en passant à une laitière sous la porte cochère :